



SE-Unsa Versailles

10 rue Rodier

75009 Paris

0153728535

[ac-versailles@se-unsas.org](mailto:ac-versailles@se-unsas.org)

Monsieur le Recteur d'Académie,  
3 boulevard de Lesseps  
78017 Versailles cedex

A Paris, le 7 juin 2024

Objet : formation aux programmes cycles 1 et 2

Monsieur le Recteur d'Académie,

Le « choc des savoirs » est imposé à marche forcée depuis des mois par notre Ministère.

Des annonces médiatiques ont été effectuées par M. Le Ministre pour que ce même « choc des savoirs » soit effectif dès la rentrée prochaine. Il en va de sa crédibilité. Or, aucune directive officielle n'a été publiée à quelques semaines de la fin de l'année scolaire.

Le SE-UNSA Versailles et ses syndicats départementaux sont contre ce « choc des savoirs ». Il en va de même pour des associations de parents d'élèves.

Ce dessein politique ne s'appuie sur aucune étude scientifique ou sociale qui démontrerait son efficacité. Il ne répondra pas aux besoins de nos élèves et notamment ceux qui font partie de l'école inclusive. Il ne fera, en outre, qu'accentuer une différenciation sociale entre les élèves.

Enfin, ce ne répond en rien à une école dans laquelle nous croyons au SE-Unsa ; à savoir laïque, gratuite et obligatoire.

Pour répondre au souhait ministériel d'imposer ce choc des savoirs dès la rentrée prochaine, vous avez annoncé, au CSA du 28 mai 2024, un temps de formation obligatoire aux collègues de cycle 1 et 2 de l'Académie pour s'approprier les nouveaux programmes.

Le SE-Unsa Versailles n'a jamais été contre des temps de formation utiles aux professeurs des écoles si ceux-ci s'inscrivent dans une temporalité adéquate et un cadre réglementaire.

Pour les cycles 2, la date de formation qui émerge du département des Yvelines est, sauf erreur, le mercredi 3 juillet.

Quel message est envoyé aux équipes pédagogiques ?

Les CPC vont devoir préparer une formation de 3h en moins d'un mois. Les équipes vont subir une formation de 3h à deux jours des vacances, est-ce vraiment le bon moment ?

Vous ne pouvez pas non plus annoncer un temps de formation à crédit sur l'année prochaine. En effet, comme vous le savez parfaitement, le crédit d'heure n'est pas possible réglementairement.

A mois que vous ouvriez une faille juridique qui serait transférable sur le droit syndical notamment pour les RISST.

Pour les collègues du cycle 1, vous laissez la possibilité de visionner un webinaire et une formation de 6h à la rentrée 2024. Quel message est encore envoyé aux équipes qui se voient dans l'obligation de suivre une formation en dehors des 108h ?

De plus, pour les cycles 1 et 2, les 18h de formation dans le respect des obligations réglementaires sont d'ores et déjà largement dépassés.

Sur de nombreux points, vous ne respectez pas l'ORS des PE sur l'Académie. Ce n'est pas acceptable.

Les disparités d'application de cette directive dans les départements (dates et lieux de formation) rajoutent de l'incompréhension à cette demande hâtive et mal ficelée.

Dans l'attente d'un retour rapide de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur d'Académie, mes salutations distinguées.

Naouale Hardri , secrétaire académique du SE UNSA Versailles